

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 et sur les résultats d'exploitation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 30 septembre 2020, lesquels ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), en vertu des Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). L'information présentée dans ce rapport de gestion doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités (les « états financiers intermédiaires ») au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 30 septembre 2020.

Outre des données historiques, le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Les lecteurs sont avisés que ces déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives. Se reporter à la rubrique « Information prospective ».

Continuité des intérêts communs

Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. (« BAM Re » ou la « société », ou « nous ») a été créée le 10 décembre 2020 par Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), et, le 28 juin 2021, Brookfield a conclu la scission-distribution de l'Entreprise à la société et la déclaration d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield. Brookfield contrôlait l'Entreprise avant la scission-distribution et exerce une influence notable sur la société depuis la scission-distribution, par l'intermédiaire de ses participations dans la société. L'Entreprise a été transférée avant la scission-distribution et, par conséquent, les transactions sont des transactions sous contrôle commun comptabilisées selon les valeurs comptables historiques. Conformément à la méthode comptable de la société et de Brookfield, la société a reflété l'Entreprise dans sa situation financière et ses résultats d'exploitation au moyen des valeurs comptables de Brookfield, avant la scission-distribution. Afin de refléter cette continuité des intérêts communs, les présents états financiers intermédiaires fournissent des informations comparatives sur l'Entreprise pour les périodes précédant la scission-distribution, telles qu'elles ont été présentées précédemment par Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la scission-distribution a été reflétée de façon prospective à compter de la date de la scission-distribution et n'a pas été reflétée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 28 juin 2021, puisque ces éléments n'ont pas été créés ou modifiés auparavant. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 28 juin 2021 est présentée en fonction de l'information financière historique de l'Entreprise, telle qu'elle a été présentée précédemment par Brookfield. Pour la période suivant la scission-distribution, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la scission-distribution et à la mise en application de plusieurs conventions et contrats. Par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) non attribuables aux participations d'autres entités dans les filiales en exploitation ont été attribués à Brookfield avant le 28 juin 2021 et aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C à compter du 28 juin 2021.

Mode de présentation

Les états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, la société agit à titre d'émetteur direct de produits de transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les promoteurs de régimes de retraite et fournit des produits de réassurance fondés sur les rentes aux sociétés d'assurance et de réassurance. Les principales entités en exploitation de la société maintiennent généralement de façon indépendante leur propre gestion et leur propre infrastructure.

Aperçu de notre entreprise

La société a été constituée par Brookfield afin de détenir et d'exploiter une entreprise de réassurance de premier plan axée sur l'offre de solutions fondées sur le capital aux sociétés d'assurance et à leurs parties prenantes. Par l'intermédiaire de nos filiales en exploitation, nous agissons à titre d'émetteur direct de produits de transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les promoteurs de régimes de retraite et fournissons des produits de réassurance fondés sur les rentes aux sociétés d'assurance et de réassurance. Ce faisant, nous cherchons à appairer les passifs à long terme avec un portefeuille de placements de grande qualité afin de générer des rendements ajustés en fonction du risque attrayants au sein de nos activités. Nous avons l'intention de tirer parti de notre relation avec Brookfield afin de trouver au moment opportun des occasions d'affaires et d'investir notre capital dans des actifs adaptés à nos besoins en matière de placement. Notre relation avec Brookfield nous donne accès à une gamme diversifiée de stratégies de placement alternatives de premier plan qui, à notre avis, conviennent bien à cette fin.

Nous avons actuellement un seul secteur opérationnel lié à notre entreprise d'assurance. À l'avenir, nous prévoyons nous concentrer principalement sur la croissance de nos activités de réassurance fondées sur les rentes (nos « activités de rentes »). Au fil du temps, nous pourrions chercher des occasions d'élargir nos activités de réassurance afin de couvrir d'autres produits à plus long terme, comme l'assurance vie et les règlements structurés.

Rentes

Au sein de nos activités de rentes, nous nous concentrons principalement sur la réassurance des produits fondés sur les rentes, et nous chercherons principalement à réassurer les produits fondés sur les rentes pour les assureurs directs et les autres réassureurs exerçant leurs activités en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.

Les rentes sont des contrats d'assurance qui fournissent un flux de rentrées définies, généralement aux fins de la planification de la retraite. Les titulaires de polices déposent de l'argent auprès d'une société d'assurance en contrepartie de flux de trésorerie fixes, soit immédiatement, soit dans l'avenir. La réassurance est une entente en vertu de laquelle une société d'assurance, le réassureur, accepte d'indemniser une autre société d'assurance, la société cédante, pour la totalité ou une partie des risques d'assurance qui sont pris en charge par la société cédante. La réassurance sert à de multiples fins, notamment : 1) transférer le risque d'assurance hors du bilan d'une société cédante, ce qui lui permet de gérer plus efficacement la capacité du bilan afin d'accroître le volume d'affaires qu'elle peut souscrire; 2) stabiliser les résultats d'exploitation d'une société cédante; 3) aider la société cédante à respecter les exigences réglementaires applicables; et 4) optimiser la solidité financière et la structure du capital globales de la société cédante.

La réassurance peut être structurée comme une transaction en bloc, en vertu de laquelle un réassureur prend en charge contractuellement des actifs et des passifs liés à un portefeuille d'affaires en vigueur, ou comme un accord de transfert continu, en vertu duquel un réassureur accepte contractuellement de prendre en charge des actifs et des passifs liés à des affaires futures.

Nous cherchons principalement à réassurer trois types de produits de rentes : les rentes à terme fixes, les rentes à capital fixe liées à un indice boursier et les rentes immédiates.

Rentes à terme fixes

Une rente à terme fixe est un type de contrat d'assurance qui prévoit un taux fixe de rendement des placements (souvent appelé taux créditeur) pour une période donnée. Les rentes à taux fixe révisable sont assorties d'un taux créditeur habituellement garanti pour une période de un an, après quoi les assureurs peuvent, à leur gré, modifier le taux créditeur, généralement pour le faire correspondre à un taux égal ou supérieur à un taux minimal garanti antérieurement.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à terme fixes en générant un écart de placement net, qui repose sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant les passifs et le taux créditeur dû aux clients.

Rentes à capital fixe liées à un indice boursier

Une rente à capital fixe liée à un indice boursier est un contrat d'assurance en vertu duquel le titulaire de police effectue au moins un dépôt de primes qui génère des intérêts à un taux créditeur fondé sur un indice boursier spécifié. Les titulaires de polices ont droit à des paiements forfaitaires ou récurrents pour une période déterminée. Les rentes à capital fixe liées à un indice boursier permettent aux titulaires de polices de gagner des intérêts sans courir un risque important de baisse du solde de leur capital. Un indice boursier suit le rendement d'un groupe spécifique d'actions ou d'autres actifs représentant un segment particulier du marché, ou dans certains cas, un marché entier. Le taux créditeur lié à un marché boursier d'un titulaire de police est fondé sur la variation de l'indice boursier pertinent, sous réserve d'un plafond prédéfini (un taux maximal pouvant être crédité), d'un écart (un taux créditeur déterminé en déduisant un taux spécifique du rendement de l'indice) et/ou d'un taux de participation (un taux créditeur égal à un pourcentage du rendement de l'indice).

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Rentes immédiates

Une rente immédiate est un produit d'assurance générant un revenu. En échange d'une prime forfaitaire, le titulaire de contrat reçoit une série de paiements de revenu garanti pour la durée d'une vie, la durée de deux vies ou une période déterminée.

Les assureurs gagnent des produits sur les contrats de rentes immédiates en fonction d'un écart de placement net, qui correspond à la différence entre les produits générés par les placements finançant les passifs et les intérêts crédités aux titulaires de polices.

Nous exerçons nos activités de rentes par l'entremise de sociétés en exploitation détentrices de permis, soit North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC ») et North End Re Ltd. (« NER Ltd. »). Le 3 septembre 2021, NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession avec un tiers visant la réassurance d'un bloc de rentes aux États-Unis. Au moment de la clôture, la date d'entrée en vigueur rétrospective de l'accord de rétrocession était le 1^{er} avril 2021, soit la date à laquelle la société a assumé les obligations de réassurance contractuelles.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le transfert du risque lié aux régimes de retraite correspond au transfert, par une entreprise agissant comme promoteur, des risques (ou de certains des risques) associés au fait d'être promoteur et administrateur d'un régime de retraite, en particulier le risque de placement et le risque de longévité, ce dernier correspondant au risque d'une augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires du régime. Ces risques peuvent être transférés à un assureur comme nous dans le cadre d'une transaction de rentes collectives ou à un particulier au moyen d'un règlement sous forme de paiement forfaitaire. Le transfert du risque lié aux régimes de retraite au moyen d'une assurance passe habituellement par un contrat de rente collective à prime unique émis par un assureur, ce qui permet à l'entreprise qui est le promoteur du régime de retraite de sortir certains passifs relatifs aux régimes de retraite de son bilan.

Une transaction d'assurance aux fins du transfert du risque lié aux régimes de retraite peut être structurée comme une rente avec rachat des engagements ou une rente sans rachat des engagements. Dans le cadre d'une rente avec rachat des engagements, un assureur direct conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et assume l'obligation de financer, d'administrer et de verser les prestations couvertes par le contrat directement aux participants du régime de retraite couverts par le contrat. Dans le cadre d'une rente sans rachat des engagements, l'assureur conclut un contrat de rente collective avec le promoteur du régime et a l'obligation de financer et de verser les prestations couvertes par le contrat à la caisse du régime de retraite, le promoteur du régime conservant l'obligation d'administrer et de verser les prestations de retraite aux participants du régime. Dans les deux cas, l'assureur assume le risque de placement et le risque de longévité.

Les assureurs gagnent des produits sur les rentes collectives avec et sans rachat des engagements en générant un écart de placement net, qui est fondé sur l'écart entre les produits gagnés sur les placements finançant le contrat de rente et le coût des obligations au titre des régimes de retraite assumées.

Aujourd'hui, nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont exercées par l'intermédiaire de la Compagnie de Rentes Brookfield (« CRB »), une société d'assurance vie directe domiciliée au Canada, détenant un permis et réglementée, qui offre des solutions de transfert du risque lié aux régimes de retraite à des organisations partout au Canada. CRB est dirigée par une équipe d'experts comptant en moyenne plus de 25 ans d'expérience dans les domaines des rentes collectives, des régimes de retraite, de l'assurance et des placements.

CRB a été constituée en société par actions en août 2016 à titre de filiale indirecte entièrement détenue de Brookfield et a souscrit sa première police de rentes collectives au premier trimestre de 2017. Au 30 septembre 2021, CRB avait constitué des réserves liées aux titulaires de polices de 1,9 G\$ (2,4 G\$ CA).

Assurance vie

Bien que nos activités soient aujourd'hui principalement axées sur les produits de rentes, nous pourrions, dans l'avenir, chercher à élargir nos activités de réassurance afin de couvrir d'autres produits de plus longue durée, y compris l'assurance vie. L'assurance vie est un contrat conclu entre un assureur et la personne assurée aux termes duquel l'assureur garantit le paiement d'une prestation en cas de décès à des bénéficiaires désignés en échange de primes payées par l'assuré. Les assureurs génèrent des produits fondés sur le rapport entre les produits gagnés sur l'actif investi dans le cadre de la police et le coût d'administration et les paiements de prestations en cas de décès.

Les données financières qui suivent sont tirées de nos états financiers intermédiaires, qui ont été préparés conformément à IAS 34. Les mesures non conformes aux normes IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion font l'objet d'un rapprochement avec ces données financières ou sont calculées d'après ces dernières. Sauf indication contraire, tous les montants présentés en dollars sont exprimés en dollars américains.

Principales données financières

Le tableau suivant présente les principales données financières de la société.

EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Primes brutes	2 230 \$	103 \$	2 282 \$	134 \$
(Perte nette) bénéfice net pour la période	(6)	1	(1)	—
FTO ¹	3	1	9	—
Actifs sous gestion ²	4 844	1 081	4 844	1 081
Capital excédentaire ¹	997	—	997	—
Capital net des réserves ¹	281	67	281	67

1. Les FTO, le capital excédentaire et le capital net des réserves sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. Pour une description des actifs sous gestion, se reporter à la rubrique « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

Examen des résultats d'exploitation et financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Comparaison des trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020.

(NON AUDITÉ)

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Primes		
Montant brut	2 230 \$	103 \$
Montant cédé	—	—
Primes nettes	2 230	103
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	42	11
Perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(6)	—
Total des produits	2 266	114
Prestations versées à l'égard des contrats d'assurance		
Montant brut	81	15
Montant cédé	(3)	(6)
Variation des réserves d'assurance		
Montant brut	2 167	102
Montant cédé	15	—
Autres charges de réassurance	2	—
Charges d'exploitation	12	2
Total des prestations et charges	2 274	113
(Perte nette) bénéfice net avant impôt sur le résultat	(8)	1
Économie d'impôt	2	—
(Perte nette) bénéfice net pour la période	(6) \$	1 \$

Trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, nous avons présenté une perte nette de 6 M\$, comparativement à un bénéfice net de 1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes brutes ont augmenté de 2,1 G\$ en 2021 par rapport à la période correspondante de 2020. Cette augmentation comprend un montant de 1,6 G\$ lié à la conclusion de notre première transaction importante de réassurance en bloc en septembre ainsi que la hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours de la période. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2021, la société a conclu 11 transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite (30 septembre 2020 – 4).

Les produits nets tirés des placements ont augmenté de 31 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 par rapport à la période correspondante de 2020, en raison des produits liés aux retenues de fonds associés à la conclusion de notre première transaction importante de réassurance en bloc en septembre ainsi que de la hausse des intérêts et des dividendes reçus par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance du portefeuille de placements. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des pertes latentes sur les instruments financiers en raison de la hausse des taux d'intérêt à la fin de la période en 2021.

La perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 6 M\$ pour la période a trait à la participation de la société en titres de capitaux propres ordinaires d'American Equity Investment Life Holding Company (« AEL »). En raison de l'engagement ferme à conclure l'entente de réassurance avec American Equity Investment Life Insurance Company (« AEILIC »), la direction a conclu que la société exerçait une influence notable sur AEL au 30 septembre 2021 et a par conséquent décomptabilisé l'actif financier et comptabilisé un placement mis en équivalence.

Le montant brut des prestations versées aux titulaires de polices a augmenté de 66 M\$ en 2021 en raison de la transaction de réassurance conclue au cours de la période et d'une augmentation des paiements imminents aux rentiers par CRB en raison des nouvelles affaires en matière de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis la période correspondante de l'exercice précédent. Les prestations cédées représentent les montants reçus des réassureurs. Les prestations cédées pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 ont diminué de 3 M\$ en raison du financement différé associé avec le contrat de cession en réassurance.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, la variation brute des réserves d'assurance a augmenté de 2,1 G\$ par rapport à la période correspondante de 2020, en raison des transactions conclues au cours de la période considérée, comme il est mentionné précédemment.

Les autres charges de réassurance ont augmenté de 2 M\$ en 2021 en raison de la transaction de réassurance conclue au cours de la période, qui a fait en sorte que des charges de réassurance additionnelles ont été réglées depuis la date d'entrée en vigueur du contrat.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les charges d'exploitation ont augmenté de 10 M\$ par rapport à la période correspondante de 2020, en raison des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de l'entreprise.

Comparaison des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020.

(NON AUDITÉ)

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSÉS LES 30 SEPTEMBRE
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION

	2021	2020
Primes		
Montant brut	2 282 \$	134 \$
Montant cédé	(1)	—
Primes nettes	2 281	134
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	19	47
Perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(6)	—
Total des produits	2 294	181
Prestations versées à l'égard des contrats d'assurance		
Montant brut	119	44
Montant cédé	(15)	(18)
Variation des réserves d'assurance		
Montant brut	2 134	144
Montant cédé	34	7
Autres charges de réassurance	2	—
Charges d'exploitation	22	4
Total des prestations et charges	2 296	181
(Perte nette) bénéfice net avant impôt sur le résultat	(2)	—
Économie d'impôt	1	—
(Perte nette) bénéfice net pour la période	(1) \$	— \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, nous avons présenté une perte nette de 1 M\$, comparativement à un bénéfice net de néant pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes brutes ont augmenté de 2,1 G\$ en 2021 par rapport à la période correspondante de 2020. L'augmentation comprend un montant de 1,6 G\$ lié à la conclusion de notre première transaction importante de réassurance en bloc en septembre et une hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours de la période. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la société a conclu 19 transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite (30 septembre 2020 – 6).

Les produits nets tirés des placements ont diminué de 28 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à la période correspondante de 2020 en raison de l'augmentation des pertes latentes sur les instruments financiers découlant de la hausse des taux d'intérêt à la fin de la période en 2021. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par les produits liés aux retenues de fonds associés à la conclusion de notre première transaction importante de réassurance en bloc en septembre et par la hausse des intérêts et des dividendes reçus par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance du portefeuille de placements.

La perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 6 M\$ pour la période a trait à la participation de la société en titres de capitaux propres d'AEL.

Le montant brut des prestations versées aux titulaires de polices a augmenté de 75 M\$ en 2021 en raison de la transaction de réassurance et d'une augmentation des paiements imminents aux rentiers dans le cadre des nouvelles affaires en matière de transfert du risque lié aux régimes de retraite depuis la période correspondante de l'exercice précédent. Les prestations cédées représentent les montants reçus des réassureurs. Les prestations cédées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 sont demeurées stables par rapport à la période correspondante de 2020.

Le montant brut de la variation des réserves d'assurance a augmenté de 2,0 G\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à la période correspondante de 2020. La variation du montant brut des réserves d'assurance s'explique essentiellement par la transaction de réassurance et par l'incidence des fluctuations du marché, principalement la hausse des taux d'intérêt et l'incidence connexe des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues depuis la période correspondante de l'exercice précédent.

Les autres charges de réassurance ont augmenté de 2 M\$ en 2021 en raison de la transaction de réassurance conclue au cours de la période, ce qui a donné lieu à de nouvelles charges de réassurance, lesquelles ont été réglées depuis la date d'entrée en vigueur du contrat.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les charges d'exploitation ont augmenté de 18 M\$ par rapport à la période correspondante de 2020, en raison des charges additionnelles relatives au personnel, aux services professionnels et aux transactions liées à la croissance de l'entreprise.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Comparaison des données au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière de la société au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020.

(NON AUDITÉ)

AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020

EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 \$	35 \$
Placements	2 269	1 193
Retenues de fonds au titre de la réassurance	1 650	—
Placements mis en équivalence	339	—
Actifs au titre des cessions en réassurance	157	190
Autres actifs	49	22
Total de l'actif	4 870	1 440
Passif		
Réserves d'assurance	3 472	1 339
Produits différés	85	—
Autres passifs	35	18
Total du passif	3 592	1 357
Total des capitaux propres	1 278	83
Total du passif et des capitaux propres	4 870 \$	1 440 \$

30 septembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020

La trésorerie a augmenté de 371 M\$ depuis le 31 décembre en raison principalement du capital fourni à la société au moment de la scission-distribution, dont une tranche a ultérieurement été affectée au financement des nouveaux traités de réassurance et contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclus au cours de la période.

Les placements ont augmenté de 1,1 G\$ au cours de la période de neuf mois, principalement en raison des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues au cours de la période et des placements détenus dans la fiducie de garantie excédentaire par nantissement de titres associée à la nouvelle transaction de réassurance.

Les placements mis en équivalence ont augmenté de 339 M\$, puisqu'il a été déterminé que la société exerçait une influence notable sur AEL au cours du troisième trimestre de 2021.

Les retenues de fonds au titre de la réassurance ont augmenté de 1,7 G\$ en raison de la conclusion de notre première transaction importante de réassurance en bloc en septembre. Les retenues de fonds au titre de la réassurance représentent le montant à recevoir du cédant, y compris les dérivés incorporés et les actifs de coassurance modifiée, et sont partiellement contrebalancées par les montants à payer relativement aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

Les réserves d'assurance ont augmenté de 2,1 G\$ en raison du montant de 1,6 G\$ lié à la nouvelle transaction de réassurance et du montant de 562 M\$ provenant des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues.

Les produits différés ont augmenté de 85 M\$ en raison du montant négatif comptabilisé au titre des commissions de réassurance dans le cadre de la nouvelle transaction de réassurance conclue au cours du trimestre.

EXAMEN SECTORIEL

À l'heure actuelle, nos activités sont structurées en un seul secteur d'activité : l'assurance.

Le secteur Assurance comprend la gestion d'actifs afin de financer les obligations futures au titre du transfert du risque lié aux régimes de retraite de nos rentiers ainsi que les obligations de réassurance des cédants avec lesquels nous avons conclu des ententes de réassurance. Nous mesurons la performance opérationnelle principalement au moyen des FTO. Les FTO mesurent notre capacité à acquérir des actifs nets liés aux régimes de retraite avec une marge positive et à investir ces actifs de façon à gagner un rendement supérieur à la désactualisation des passifs des rentiers.

Le secteur Assurance comprend également la gestion de nos coûts indirects généraux et de nos liquidités afin de financer nos activités courantes. Les coûts généraux se composent généralement de nos charges d'intérêts générales et des coûts indirects engagés de façon continue pour soutenir les activités.

Comparaison des trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020

Le tableau qui suit présente les primes brutes et les FTO de notre performance opérationnelle, ventilé entre nos activités et les frais généraux et administratifs engagés pour exercer les activités pour les trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Primes brutes		FTO ¹	
	2021	2020	2021	2020
Primes brutes/bénéfice du secteur Assurance	2 230 \$	103 \$	10 \$	3 \$
Charges d'intérêts	—	—	—	—
Impôt exigible	—	—	—	—
Autres coûts indirects généraux	—	—	(7)	(2)
Total	2 230 \$	103 \$	3 \$	1 \$

1. Les FTO sont une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter aux rubriques « Mesures de la performance utilisées par la direction » et « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS ».

Les primes brutes et le bénéfice de nos activités se sont chiffrés respectivement à 2,2 G\$ et à 10 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, comparativement à 103 M\$ et à 3 M\$, respectivement, pour la période correspondante de 2020. Cette augmentation des primes brutes est attribuable au montant de 1,6 G\$ lié à la nouvelle transaction de réassurance, le reste étant attribuable à la hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues au cours de la période en 2021. L'augmentation des FTO est principalement attribuable à la hausse des profits réalisés au cours de la période en 2021, en raison du réinvestissement de placements liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

Les coûts indirects généraux ont augmenté pour s'établir à 7 M\$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, comparativement à 2 M\$ pour la période correspondante de 2020, en raison des charges additionnelles relatives au personnel et aux services professionnels liées à la croissance des activités au cours des 12 derniers mois.

Les actifs sous gestion, qui représentent la valeur brute de nos actifs de placement et d'assurance gérés, ont augmenté de 3,8 G\$ au cours du trimestre considéré pour s'établir à 4,8 G\$ au 30 septembre 2021, en raison de la scission-distribution de la société, des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues et de la nouvelle transaction de réassurance conclue en septembre.

Comparaison des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

Le tableau qui suit présente les primes brutes et les FTO de notre performance opérationnelle, ventilé entre nos activités et les frais généraux et administratifs engagés pour exercer les activités pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020.

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Primes brutes		FTO ¹	
	2021	2020	2021	2020
Primes brutes/bénéfice du secteur Assurance	2 282 \$	134 \$	26 \$	4 \$
Charges d'intérêts	—	—	—	—
Impôt exigible	—	—	—	—
Autres coûts indirects généraux	—	—	(17)	(4)
Total	2 282 \$	134 \$	9 \$	— \$

1. Les FTO sont une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter aux rubriques « Mesures de la performance utilisées par la direction » et « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS ».

Les primes brutes et le bénéfice de nos activités se sont chiffrés respectivement à 2,3 G\$ et à 26 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, comparativement à 134 M\$ et à 4 M\$, respectivement, pour la période correspondante de 2020. Cette augmentation des primes brutes est attribuable au montant de 1,6 G\$ lié à la nouvelle transaction de réassurance, le reste étant attribuable à la hausse de la valeur des transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues au cours de la période en 2021. L'augmentation des FTO est principalement attribuable à la hausse des profits réalisés au cours de la période en 2021 en raison du réinvestissement de placements liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance, ainsi qu'à l'augmentation de l'écart de placement au sein de notre filiale de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Les coûts indirects généraux ont augmenté pour s'établir à 17 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, comparativement à 4 M\$ pour la période correspondante de 2020, en raison des charges additionnelles relatives au personnel et aux services professionnels liées à la croissance des activités au cours des 12 derniers mois.

Les actifs sous gestion, qui représentent la valeur brute de nos actifs d'assurance gérés, ont augmenté de 3,8 G\$ au cours de la période considérée pour s'établir à 4,8 G\$ au 30 septembre 2021, en raison principalement de la scission-distribution de la société, des nouvelles transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite obtenues et de la nouvelle transaction de réassurance conclue en septembre.

Situation de trésorerie et sources de financement

SOURCES DE FINANCEMENT

Nous nous efforçons de maintenir suffisamment de liquidités en tout temps pour être en mesure de saisir les occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent, de mieux composer avec toute dégradation inattendue de la conjoncture au sein de nos filiales en exploitation et de maintenir les paiements aux titulaires de polices, en plus de maintenir les distributions à nos actionnaires. Nos liquidités proviennent principalement des flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et de l'accès à la facilité de crédit consentie par un tiers de la société, à notre facilité de crédit et à l'engagement en capitaux propres de Brookfield. Nous gérons de façon proactive notre situation de trésorerie afin de répondre à nos besoins en liquidités tout en cherchant à réduire au minimum l'incidence défavorable sur le rendement des placements. Nous cherchons à structurer la propriété de nos actifs de manière à accroître notre capacité de les monétiser et ainsi obtenir des liquidités supplémentaires, au besoin. Le tableau suivant présente les éléments qui constituaient nos liquidités aux dates de clôture indiquées.

AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 \$	35 \$
Facilités de crédit	350	42
Total des liquidités	756 \$	77 \$

À la date du présent rapport de gestion, nos liquidités étaient suffisantes pour répondre à nos besoins actuels et pour un avenir prévisible. Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. De plus, nous avons conclu une convention de crédit avec Brookfield à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 200 M\$, et une convention auprès d'une banque externe, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de 150 M\$.

Les liquidités au sein de nos filiales en exploitation peuvent être restreintes de temps à autre en raison de contraintes réglementaires. Au 30 septembre 2021, la société disposait de ressources en trésorerie non soumises à restrictions de 249 M\$ pouvant être investies afin de financer les activités du siège social, au besoin. La société disposait également de facilités de crédit auprès de banques agissant dans des conditions de concurrence normales. Nous utilisons les liquidités que procurent l'engagement en capital et les facilités de crédit pour les besoins du fonds de roulement, et nous pourrions utiliser le produit de l'engagement en capital pour financer les investissements de croissance et les acquisitions. Le choix par la société d'une de ces sources de financement dans une situation donnée sera fait en fonction de l'optimisation des besoins et des occasions se présentant à ce moment.

Comparaison des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

Le tableau suivant présente un sommaire de nos flux de trésorerie et des soldes de trésorerie de clôture pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020.

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2021	2020
Activités d'exploitation	679 \$	120 \$
Activités d'investissement	(1 465)	(90)
Activités de financement	1 154	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	35	13
Variation nette au cours de la période	368	80
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	3	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	406 \$	93 \$

Activités d'exploitation

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 679 M\$, comparativement à 120 M\$ en 2020. L'augmentation des flux de trésorerie générés tient principalement aux variations favorables de 2,1 G\$ des réserves d'assurance et aux produits différés de 85 M\$, facteurs partiellement contrebalancés par des variations de 1,7 G\$ des retenues de fonds au titre de la réassurance.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, nous avons affecté des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement de 1,5 G\$, comparativement à 90 M\$ en 2020. La hausse de l'affectation de flux de trésorerie au cours de la période en 2021 est principalement attribuable aux actifs additionnels acquis dans le cadre de la transaction de réassurance, à la hausse du nombre de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues au cours de la période, aux activités de rééquilibrage du portefeuille et aux placements additionnels détenus au bilan de la société qui ne sont pas visés par des conventions d'assurance ou de réassurance.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 1,2 G\$, comparativement à 50 M\$ pour la période correspondante de 2020. Les flux de trésorerie générés au cours de la période considérée ont principalement trait à la trésorerie reçue à l'émission des actions échangeables de catégorie A, des actions de catégorie B et des actions de catégorie C de la société au moment de la scission-distribution.

Instruments financiers

Dans la mesure où nous croyons que cela s'avère intéressant sur le plan économique, notre stratégie consiste à couvrir une partie de nos placements en titres de capitaux propres ou de nos flux de trésorerie exposés au risque de change dans le cadre des activités de la société. Les principes clés suivants constituent le fondement de notre stratégie de couverture du risque de change :

- Nous tirons parti de toute couverture naturelle qu'il pourrait y avoir au sein de nos activités.
- Dans la mesure du possible, nous finançons nos activités par des emprunts en monnaie locale.
- Nous pouvons recourir à des contrats dérivés dans la mesure où les couvertures naturelles ne sont pas suffisantes.

Au 30 septembre 2021, nos capitaux propres ordinaires se chiffraient à 1,3 G\$, dont une tranche d'environ 164 M\$ était investie en dollars canadiens. Tous les écarts de change cumulés comptabilisés pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 sont liés aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au 30 septembre 2021, nous avons des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 505 M\$ (31 décembre 2020 – 235 M\$) en place pour couvrir l'exposition au risque de change.

Se reporter à la note 3, « Instruments financiers », des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités pour de plus amples renseignements.

Futures obligations et exigences en matière de capital

Une filiale de la société a conclu avec un tiers un contrat d'engagement de prêt d'un montant maximal de 57 M\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (31 décembre 2020 – 9 M\$). Au 30 septembre 2021, un montant de 30 M\$ avait été prêté (31 décembre 2020 – 9 M\$). Le montant a été comptabilisé à titre d'obligation non notée. Se reporter à la note 7, « Engagement financier », des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités pour de plus amples renseignements.

Présentation sous forme de tableau des obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles de la société au 30 septembre 2021.

AU 30 SEPTEMBRE 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Paielements exigibles par période				
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Réserves d'assurance.....	3 472 \$	102 \$	214 \$	224 \$	2 932 \$
Montant à payer à une partie liée.....	4	4	—	—	—
Montant à payer au titre de la réassurance.....	1	1	—	—	—
Créditeurs et charges à payer.....	18	16	1	—	1
Passifs liés aux retenues de fonds.....	12	12	—	—	—
Total.....	3 507 \$	135 \$	215 \$	224 \$	2 933 \$

Résultats d'exploitation de Brookfield

Un placement dans les actions échangeables de catégorie A de la société devrait être pratiquement équivalent, sur le plan de la fonctionnalité et sur le plan financier, à un placement dans les actions de catégorie A de Brookfield. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats d'exploitation de Brookfield pour le troisième trimestre de 2021.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE TOTAL (EN MILLIONS)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2021	2020	2021	2020
Produits.....	19 248 \$	16 249 \$	53 944 \$	45 664 \$
Bénéfice net (perte nette).....	2 722	542	8 927	(1 108)
Flux de trésorerie liés aux opérations.....	1 408	1 039	5 829	3 084

En raison de l'équivalence économique, nous prévoyons que le cours du marché des actions de catégorie A de Brookfield Reinsurance sera influencé de façon importante par le cours du marché des actions de catégorie A de Brookfield, ainsi que par la performance des activités de Brookfield dans son ensemble. En plus d'examiner attentivement et dans leur intégralité les informations fournies dans le présent document, les actionnaires sont fortement encouragés à examiner attentivement la lettre aux actionnaires, l'information supplémentaire et les autres documents d'information continue de Brookfield. Les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées peuvent accéder aux informations à fournir de Brookfield sur le site Web de Brookfield, à la section Rapports et classements, à l'adresse www.bam.brookfield.com.

Tendances du secteur et facteurs ayant une incidence sur notre performance

Transfert du risque lié aux régimes de retraite

Le marché canadien du transfert du risque lié aux régimes de retraite sur lequel nous exerçons actuellement nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite a pris de l'expansion au cours des dernières années et affiche un taux de croissance d'environ 13 % par année depuis 2015. Compte tenu des actifs sous gestion des régimes à prestations définies de plus de 2,4 billions de dollars canadiens selon le rapport intitulé *2020 Asset Mix Report* publié par l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite, nous sommes d'avis qu'il existe d'importantes occasions de générer une croissance interne de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite au Canada.

Assurance vie et rentes

Le secteur des rentes et de l'assurance vie dans nos marchés cibles, soit l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest, regroupe plus de 13 billions de dollars d'actifs et affiche une croissance annuelle d'environ 4 %. Comme il est décrit précédemment, nous participerons à ce secteur principalement en offrant des produits de réassurance fondés sur des rentes et des solutions de transfert du risque lié aux régimes de retraite. Au fil du temps, nous pourrions chercher des occasions d'étendre nos activités de réassurance à l'assurance vie, aux règlements structurés et à d'autres produits de longue durée afin de tirer parti de la croissance du secteur.

- **La faiblesse des taux d'intérêt confère une longueur d'avance aux entreprises qui ont accès à des placements à rendement plus élevé.** Les assureurs investissent principalement dans des produits à revenu fixe, et la baisse des rendements exerce une pression sur la rentabilité, ce qui crée des occasions d'enregistrer un rendement supérieur pour ceux qui ont des capacités de gestion de placements alternatifs à rendement plus élevé. Grâce à notre relation avec Brookfield, nous avons accès à un portefeuille diversifié de bons produits de placement alternatifs à rendement plus élevé.
- **De nombreux assureurs cherchent des moyens de se tourner vers des produits d'assurance qui reposent moins sur les actifs.** Compte tenu de la nature capitalistique des obligations liées à l'assurance vie et aux rentes, de nombreuses sociétés d'assurance diversifiées cherchent à réduire leur exposition aux produits d'assurance vie et de rentes, y compris au moyen de la réassurance, afin de libérer du capital qu'elles peuvent investir pour financer des produits et des secteurs d'activité qui reposent moins sur les actifs.
- **Les récentes conditions du marché exposent les sociétés sous-capitalisées.** Certains souscripteurs de produits de rentes font face à des coûts de couverture plus élevés dans un contexte de volatilité des marchés, et les modifications apportées aux normes réglementaires accroissent la transparence des évaluations des obligations compte tenu de la faiblesse actuelle des taux. Un tel contexte a nécessité la mobilisation ou la libération de capitaux, et le marché de la réassurance offre aux souscripteurs de produits de rentes l'occasion de le faire. Nous avons accès à des capitaux et sommes en mesure de fournir un soutien en capital à ces sociétés.
- **Les évaluations des marchés publics se sont resserrées tandis que les besoins en capitaux ont augmenté.** Les assureurs doivent composer avec des valeurs comptables cycliques faibles et, compte tenu du contexte actuel du marché, ils cherchent à établir des partenariats avec des organisations comme la nôtre qui peuvent fournir des solutions pour répondre à leurs besoins en capitaux.

Risque de marché

Nos états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités comprennent des montants importants d'actifs et de passifs dont la juste valeur est exposée au risque de marché. Nos risques de marché importants ont principalement trait aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de nos portefeuilles de placements demeure assujettie à une volatilité considérable. Les paragraphes qui suivent traitent des risques de marché importants liés à nos activités.

Risque de change

Les obligations de la société en vertu de ses contrats d'assurance sont libellées en dollars canadiens et en dollars américains, mais une partie des actifs qui couvrent ces passifs est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et le dollar américain. Nous gérons le risque de change au moyen de contrats de change à terme. Notre politique de placement établit les limites d'exposition au risque de change et les types de dérivés autorisés aux fins de couverture.

Notre actif net est assujéti à la conversion des états financiers en dollars américains. L'incidence de la variation des taux de change sur la conversion de nos états financiers est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt demeurent actuellement à des niveaux faibles dans de nombreux territoires où nous exerçons nos activités. Ces taux pourraient demeurer relativement faibles, mais ils pourraient remonter de façon importante, graduellement ou abruptement. Une remontée rapide ou imprévue des taux d'intérêt pourrait entraîner des perturbations sur les marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre performance financière. L'augmentation des taux d'intérêt ferait aussi augmenter le montant de trésorerie nécessaire pour honorer nos obligations, ce qui pèserait sur notre bénéfice.

La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen de son cadre de gestion des actifs et des passifs selon lequel les durées effectives et les durées des taux clés du portefeuille de placements sont étroitement liées à celles des réserves d'assurance. Conformément au cadre de gestion des actifs et des passifs, nous utilisons des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés, afin de réduire le risque de marché. Dans le cas des activités de rentes, dont l'échéancier et le montant des obligations au titre des paiements de prestations peuvent être facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est efficacement contrôlé par l'intermédiaire de ce processus exhaustif de gestion des durées.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié aux montants dus par des contreparties et survient chaque fois que des fonds sont consentis, engagés, dus ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites, y compris des ententes de réassurance. La société est principalement exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements dans des titres de créance.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit en établissant des limites de concentration relatives aux contreparties, aux notations et aux catégories d'actifs. Afin de réduire davantage le risque de crédit, la société assure un suivi régulier de la situation financière des contreparties. Ces exigences sont décrites dans notre politique de placement.

Risque d'assurance

La société formule des hypothèses et procède à des estimations lorsqu'elle évalue les risques liés à la réassurance et à l'assurance, et des écarts importants, particulièrement en ce qui a trait à la longévité, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Toutes les modalités des transactions seront probablement déterminées par des facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris nos estimations. Si nous réassurons un bloc d'affaires, rien ne garantit que la transaction donnera les résultats prévus au moment de l'acquisition du bloc. Ces transactions nous exposent au risque que les résultats réels diffèrent de façon significative de ces estimations.

Nous gérons le risque d'assurance en choisissant d'acheter ou non de la réassurance pour certains montants de risque pris en charge au sein de notre entreprise de transfert du risque lié aux régimes de retraite, et nous pourrions également envisager de réassurer davantage certains montants de risque que nous prenons en charge en vertu de nos ententes de réassurance.

Risque juridique

Nous sommes parties à diverses poursuites judiciaires qui surviennent régulièrement dans le cours normal des activités, y compris des poursuites judiciaires visant à établir une responsabilité directement par l'intermédiaire de contrats d'assurance ou indirectement par l'intermédiaire de traités de réassurance émis par nos filiales. Les demandeurs réclament parfois des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. Nous ne croyons pas que les coûts liés à de tels litiges normaux et réguliers auront une incidence significative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. De temps à autre, nous sommes parties à d'autres types de poursuites judiciaires, dont certaines font valoir ou pourraient faire valoir des réclamations ou chercher à imposer des amendes et des pénalités. Nous sommes d'avis que toute obligation pouvant découler d'autres poursuites judiciaires en cours n'aura pas de répercussions significatives sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte en raison de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou ayant failli, ou en raison d'événements externes. Les processus de contrôle interne de la société sont appuyés par le maintien d'un registre des risques et d'un examen indépendant de l'audit interne. Le risque de fraude est géré au moyen d'un certain nombre de processus, notamment la vérification des antécédents du personnel embauché, la confirmation annuelle du code de déontologie, une formation en matière de lutte contre la corruption et la séparation des tâches.

Nous avons conclu d'importantes ententes d'impartition relativement à l'administration des régimes de retraite et à d'autres fonctions. Ces ententes sont assujetties à des ententes avec les niveaux de service officiels, sont exécutées dans les limites d'approbation convenues et font l'objet d'un examen régulier par la haute direction. Les ententes d'impartition significatives sont approuvées et surveillées par le conseil d'administration.

Des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ont également été établis afin de gérer la capacité de la société à exercer ses activités dans des conditions défavorables.

Répercussions de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. Jusqu'à présent, la conduite des affaires dans de nombreux territoires et la circulation mondiale des personnes et de certains biens ont fait l'objet de restrictions. Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation compte tenu du contexte économique. Les répercussions à plus long terme de la COVID-19 dépendront des conditions futures, lesquelles sont hautement incertaines et difficiles à prévoir puisque la situation évolue constamment. L'ampleur de ces répercussions peut varier en fonction d'un certain nombre de scénarios, que nous continuons à surveiller et à prendre en compte dans notre prise de décision, tout en continuant d'évaluer les effets à moyen et à long terme. Dans les cas où la COVID-19 est spécifiquement rattachée à nos activités, plus particulièrement pour évaluer nos passifs d'assurance et de réassurance, nous avons tenu compte des décès signalés, mais n'avons apporté aucune modification à nos hypothèses relatives à la longévité, car il est encore trop tôt pour quantifier les éventuelles répercussions à long terme de la COVID-19 sur la longévité.

Arrangements hors bilan

Nous n'avons conclu aucun arrangement hors bilan qui a ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative, actuellement ou dans l'avenir, pour les investisseurs, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos ressources en capital.

Méthode comptable et estimations critiques

La préparation des états financiers intermédiaires exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers intermédiaires ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges, qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision touche à la fois la période considérée et les périodes futures.

Les jugements critiques formulés par la direction et utilisés dans la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumés ci-dessous.

i. Réserves d'assurance

Classement des contrats

Les contrats en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif d'un titulaire de police sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. On considère qu'un contrat comporte un risque d'assurance significatif si, et seulement si, un événement assuré peut obliger un assureur à faire des paiements complémentaires significatifs dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui manquent de substance commerciale au début du contrat. Les contrats en vertu desquels la société n'accepte pas un risque d'assurance significatif sont classés soit comme des contrats d'investissement, soit comme des contrats de services, et ils sont comptabilisés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, respectivement. Une fois qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement au cours de l'exercice, à moins que l'ensemble des droits et obligations ne soient éteints ou qu'ils n'expirent. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important par la suite.

Évaluation

Conformément à IFRS 4, la société a appliqué les pratiques comptables existantes relatives aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation, modifiées comme il se doit pour qu'elles soient conformes au cadre des normes IFRS et aux normes applicables.

Les réserves d'assurance à long terme sont calculées de façon distincte pour chaque type de produit, en fonction soit des exigences réglementaires locales, soit des PCGR locaux existants (à la date de transition aux normes IFRS ou à la date d'acquisition de l'entité, selon la plus tardive), et des principes actuariels conformes à ceux appliqués dans chaque marché local.

Les réserves d'assurance sont déterminées par CRB à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »), conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA ») et conformément à IFRS 4.

Les réserves d'assurance représentent le montant requis pour le paiement des prestations futures et des frais administratifs liés aux polices en vigueur de CRB. Les réserves d'assurance sont présentées au montant brut des actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. L'actuaire désigné de CRB est chargé de déterminer le montant des réserves d'assurance conformément aux normes établies par l'ICA. La MCAB est utilisée pour déterminer les réserves d'assurance et tient compte des hypothèses les plus probables à l'égard de la longévité, des rendements futurs des placements, des frais d'administration, des marges pour écarts défavorables et de l'inflation. Les marges pour écarts défavorables sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les réserves d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

CRB a désigné les actifs investis couvrant les réserves d'assurance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme des prêts et créances. Puisque la valeur des réserves d'assurance est déterminée en fonction des actifs couvrant ces réserves, les variations des réserves d'assurance compensent une importante partie des variations de la juste valeur de ces actifs à la juste valeur par le biais du résultat net comptabilisées en résultat net.

Les réserves d'assurance sont déterminées par NER Ltd. à l'aide de la méthode d'établissement des réserves prévue par les PCGR des États-Unis, conformément à IFRS 4. Les réserves d'assurance sont comptabilisées en fonction des montants accumulés par le titulaire de contrat, sans réduction pour tenir compte d'éventuels frais de rachat ou de retrait. Ces montants sont équivalents au solde accumulé au bénéfice des titulaires de polices à la date des états financiers intermédiaires (communément appelé la valeur du compte), y compris les dépôts nets accumulés par les titulaires de polices majorés d'un taux créditeur garanti, moins les retraits des titulaires de polices. Les réserves d'assurance sont également évaluées au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle reconnues en fonction d'hypothèses liées aux taux de mortalité, de retrait, de rachat et de dépôt, qui sont établies lorsque les polices sont prises en charge. Les principales hypothèses reposent sur des données conformes aux normes de l'industrie ajustées pour tenir compte des résultats réels, au besoin. La société examine régulièrement les résultats réels et anticipés par rapport aux hypothèses utilisées pour établir les réserves futures au titre des prestations. En raison du nombre élevé d'hypothèses et d'estimations utilisées pour établir les réserves et de la nature à long terme des traités de réassurance, le processus d'établissement des réserves, même s'il repose sur des pratiques actuarielles normales, est de par sa nature incertain.

ii. Réassurance

Dans le cours normal des activités, la société utilise la réassurance pour gérer les pertes qui pourraient découler des risques et est également un fournisseur de services de réassurance.

CRB utilise également la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, CRB demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée. À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

CRB a deux types d'ententes de réassurance.

Réassurance relative à la longévité

CRB conclut des transactions de réassurance relative à la longévité avec des réassureurs tiers. Dans le cadre de ces ententes, CRB s'engage à verser aux réassureurs des paiements établis selon un barème liés à des blocs définis de prestations aux titulaires de polices. En retour, les réassureurs remboursent à CRB le coût réel des charges au titre des prestations à l'égard de ces blocs. Le règlement des paiements fixes et réels entre CRB et les réassureurs est effectué sur une base nette. L'écart entre les paiements fixes et les paiements réels au titre des services passés est comptabilisé dans les prestations cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités, dans la même période que celle au cours de laquelle le sinistre connexe survient. Tout montant au titre des services passés non réglé par le réassureur est comptabilisé comme un montant à recevoir ou à payer au titre de la réassurance dans l'état consolidé intermédiaire résumé cumulé de la situation financière non audité.

CRB est responsable des honoraires de réassurance liés aux transactions. Les honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans le poste Primes cédées des états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses transactions de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et à titre de variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Réassurance en quote-part

CRB conclut des transactions de réassurance en quote-part avec des tiers réassureurs. La convention couvre les prestations aux titulaires de polices selon la proportion des affaires réassurées. La proportion varie pour certains blocs d'affaires distincts. À la date de passation de chaque traité de réassurance en quote-part, les primes cédées et une diminution correspondante de la trésorerie ou du montant à payer sont comptabilisées au prorata des affaires réassurées par le réassureur externe. CRB comptabilise les actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et la variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses traités de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance.

Le réassureur s'est engagé à verser à CRB une proportion des charges réelles au titre des prestations. Les montants sont présentés à titre de prestations cédées dans la période au cours de laquelle la charge relative aux prestations connexe est engagée. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais ne sont pas entièrement reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à recevoir au titre de la réassurance. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais où des montants excédentaires sont reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à payer au titre de la réassurance.

En vertu des traités de réassurance conclus avec des réassureurs non inscrits, des actifs doivent être donnés en garantie à CRB afin de garantir le paiement des obligations en vertu de l'entente de réassurance. Les réassureurs non inscrits sont des réassureurs qui ne sont pas réglementés par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Les actifs donnés en garantie sont détenus au Canada par une institution financière canadienne qui n'est pas liée au réassureur tiers. CRB détient une sûreté réelle valide et exécutoire qui a priorité de rang sur toute autre sûreté réelle liée à la garantie. En cas de défaut de la part du réassureur, CRB a le droit de liquider ces actifs ou d'en prendre possession légalement, en temps opportun.

À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une compagnie d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixes minimales garanties. Au moment de la clôture, la date d'entrée en vigueur rétrospective de l'accord de rétrocession était le 1^{er} avril 2021, soit la date à laquelle la société a assumé les obligations de réassurance contractuelles.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des traités de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. En ce qui concerne les contrats d'assurance, la variation des réserves et des prestations prises en charge est présentée à titre de variation des réserves d'assurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les primes prises en charge sont incluses dans le poste Primes des états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les charges de réassurance sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités

iii. Primes

Les primes brutes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les réserves d'assurance sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

iv. Produits différés

À la passation des transactions de réassurance en bloc, la commission de réassurance est différée et comptabilisée à titre de produits différés. Les produits différés à l'égard des contrats d'investissement et des contrats d'assurance vie sensibles aux taux d'intérêt sont amortis sur la durée des polices proportionnellement au nombre estimatif de polices en vigueur. L'estimation du nombre de polices en vigueur repose sur des hypothèses fondées sur des méthodes actuarielles reconnues. L'amortissement est comptabilisé en résultat net dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

v. Prestations versées

Les prestations brutes et les prestations cédées sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

Changements de méthodes comptables futurs

i. IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplacera IFRS 4 et qui sera appliquée de façon rétrospective. En juin 2020, l'IASB a proposé une modification d'IFRS 17 qui prévoit le report de un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2023. En outre, l'IASB a reporté l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur. Le BSIF s'attend à ce que les assureurs vie adoptent IFRS 9 et IFRS 17 simultanément pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux traités de réassurance qu'elle détient.

Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance offerte est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers consolidés annuels. La société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 17 sur ses contrats d'assurance, laquelle devrait être importante en ce qui a trait au calendrier de comptabilisation du bénéfice ainsi qu'à la présentation et aux informations à fournir.

ii. *IFRS 9, Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9, qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, qui doit être appliquée de façon rétrospective et qui remplace IAS 39. IFRS 9 apporte des changements au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, prévoit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle existant fondé sur les pertes de valeur subies et donne de nouvelles directives relatives à la comptabilité de couverture.

La société a reporté la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à ce qu'IFRS 17 soit adoptée le 1^{er} janvier 2023, étant donné que les activités de la société sont principalement liées à l'assurance, les réserves d'assurance représentant plus de 97 % du total du passif de la société.

Les informations fournies sur l'évaluation et le classement des placements de la société constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la mise en œuvre d'IFRS 9 sur ses états financiers intermédiaires et ses états financiers consolidés annuels.

iii. *Modifications d'IFRS 3*

En mai 2020, l'IASB a publié *Référence au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications mettent à jour une référence obsolète au Cadre conceptuel dans IFRS 3 sans modifier de façon importante les exigences de la norme. Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2022 ou à une date postérieure.

iv. *Modifications d'IAS 37*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué des coûts directement liés à ce contrat. Les coûts directement liés à un contrat peuvent être soit des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat, soit l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

v. *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS applicables à nos états financiers consolidés. Les modifications s'appliquent de façon prospective. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mesures de la performance utilisées par la direction

Pour mesurer la performance, nous nous concentrons sur le bénéfice net et les primes brutes, une mesure conforme aux normes IFRS, ainsi que sur certaines mesures non conformes aux normes IFRS, y compris les FTO, le capital excédentaire et le capital net des réserves. En outre, nous fournissons certaines mesures, comme les actifs sous gestion, que nous croyons utiles pour les investisseurs, puisqu'elles fournissent de l'information additionnelle sur la base sur laquelle nous gagnons des produits tirés des placements. Se reporter à la rubrique « Examen sectoriel » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de nos mesures de la performance au 30 septembre 2021 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020.

Mesures non conformes aux normes IFRS

Nous surveillons régulièrement certaines mesures non conformes aux normes IFRS utilisées pour évaluer notre performance et analyser la performance et les tendances des activités sous-jacentes. Nous utilisons ces mesures pour établir les budgets et les objectifs opérationnels, gérer nos activités et évaluer notre performance. Nous sommes également d'avis que ces mesures aident les investisseurs à comparer notre performance opérationnelle à nos résultats des périodes précédentes. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS sont présentées à titre d'information complémentaire aux mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion qui sont calculées et présentées selon les normes IFRS. Ces mesures non conformes aux normes IFRS ne sont pas comparables aux normes IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures non conformes aux normes IFRS décrites de façon semblable présentées par d'autres sociétés, y compris celles de notre secteur. Par conséquent, nos mesures non conformes aux normes IFRS ne devraient pas être évaluées de façon isolée, mais plutôt prises en considération avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus directement comparable, ainsi qu'avec nos états financiers consolidés et nos états financiers intermédiaires pour les périodes présentées. Les mesures financières non conformes aux normes IFRS que nous présentons dans le présent rapport de gestion ne doivent pas être considérées comme un substitut des mesures financières établies ou calculées conformément aux normes IFRS, ni comme étant supérieures à celles-ci.

FTO

Les flux de trésorerie liés aux opérations (les « FTO ») constituent une mesure clé de notre performance financière. Nous utilisons les FTO pour évaluer les résultats d'exploitation et la performance de nos activités. Nous définissons les FTO comme le bénéfice net, excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé ainsi que des coûts de résiliation et de transaction, et le bénéfice des placements mis en équivalence. Les FTO sont une mesure de la performance opérationnelle non calculée conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et ils n'ont aucune signification normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que les FTO soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Plus particulièrement, notre définition des FTO peut être différente de la définition utilisée par d'autres organisations et de la définition des flux de trésorerie liés aux opérations utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada (la « REALpac ») et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (la « NAREIT »).

Capital excédentaire

Le capital excédentaire correspond au montant du capital de l'entreprise qui ne couvre pas actuellement des contrats d'assurance au sein des entités d'assurance réglementées. Nous définissons le capital excédentaire comme le total de la trésorerie déposée auprès de parties liées, des placements mis en équivalence, des actions ordinaires, des autres titres à revenu fixe, des actifs d'impôt différé et des autres éléments de capital sans lien avec le capital couvrant nos réserves d'assurance.

Capital net des réserves

Le capital net des réserves correspond au capital au sein des entités réglementées qui couvre actuellement des contrats d'assurance. Nous définissons le capital net des réserves comme les capitaux propres excluant le capital excédentaire. Nous utilisons le capital net des réserves pour évaluer notre rendement des capitaux propres couvrant des contrats d'assurance.

Nous sommes d'avis que les FTO, le capital excédentaire et le capital net des réserves que nous présentons sont utiles pour les investisseurs puisqu'ils leur permettent de mieux comprendre notre performance opérationnelle en leur fournissant des informations sur notre performance continue qui excluent les éléments n'ayant pas, selon nous, d'incidence directe sur nos principales activités. Les FTO présentés procurent également aux investisseurs une meilleure comparabilité de notre performance continue d'une période à l'autre.

Pour plus de détails au sujet de notre utilisation des mesures non conformes aux normes IFRS, ainsi que pour un rapprochement du bénéfice net et du total des capitaux propres et de ces mesures, se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS » du présent rapport de gestion.

Mesures d'exploitation

Actifs sous gestion

Nous définissons les actifs sous gestion comme étant la valeur brute totale de nos actifs de placement et d'assurance gérés, qui sont désignés comme des placements ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans nos états financiers consolidés. Nous sommes d'avis que cette mesure est utile pour évaluer l'ampleur et la croissance des activités au fil du temps, et qu'elle peut être un indicateur des résultats futurs lorsqu'elle est considérée conjointement avec nos passifs d'assurance.

Rapprochement des mesures non conformes aux normes IFRS

Le tableau suivant présente un rapprochement de notre (perte nette) bénéfice net et du total des FTO.

EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
(Perte nette) bénéfice net	(6) \$	1 \$	(1) \$	— \$
Économie d'impôt différé	(2)	—	(1)	—
Coûts de transaction	5	—	5	—
Perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6	—	6	—
Total des FTO	3 \$	1 \$	9 \$	— \$

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de nos capitaux propres avec le capital excédentaire et le capital net des réserves.

EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2021	2020	2021	2020
Capitaux propres	1 278 \$	67 \$	1 278 \$	67 \$
Moins :				
Dépôt en trésorerie auprès de parties liées	(245)	—	(245)	—
Placements mis en équivalence	(339)	—	(339)	—
Actions ordinaires	(181)	—	(181)	—
Autres titres à revenu fixe	(195)	—	(195)	—
Actif d'impôt différé	(19)	—	(19)	—
Autres	(18)	—	(18)	—
Capital excédentaire	(997)	—	(997)	—
Capital net des réserves	281 \$	67 \$	281 \$	67 \$

Information prospective

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut se rapporter aux perspectives de la société et de Brookfield, de même qu'aux événements ou aux résultats prévus, et peut comprendre de l'information concernant la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, les activités, les résultats financiers, l'impôt et les taxes, les dividendes, les distributions, les plans et les objectifs de la société. En particulier, l'information concernant les résultats, la performance, les réalisations, les perspectives ou les occasions futurs de la société, de Brookfield ou des marchés canadiens, américains ou internationaux constitue de l'information prospective. Dans certains cas, il est possible de repérer l'information prospective grâce à l'utilisation de termes de nature prospective tels que « projeter », « viser », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être attendu », « être possible », « budgéter », « planifier », « estimer », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « ne pas prévoir » ou « croire », ou des variations de ces expressions, ou à l'utilisation de formulations au conditionnel ou au futur relatives à la prise de certaines mesures, à la survenance de certains événements ou à l'obtention de certains résultats.

Les déclarations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos hypothèses et nos attentes à l'égard de la performance future, compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement. De nombreux événements ou facteurs éventuels, qui peuvent échapper à notre connaissance ou à notre contrôle, pourraient changer ces opinions, hypothèses et attentes. Si un changement survient, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation pourraient différer significativement de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives. Les facteurs suivants, notamment, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de nos déclarations prospectives :

- les risques liés à l'équivalence structurelle prévue entre nos actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie A de Brookfield;
- les risques liés à l'absence d'historique d'exploitation distinct de notre société et à la réalisation de nos initiatives de croissance;
- les risques liés à notre capacité à trouver des occasions de croissance ou à notre capacité à mener à bien les transactions comme prévu ou à réaliser les avantages escomptés de nos acquisitions ou autres placements;
- les risques liés au fait que la société est une société de portefeuille;
- les risques liés au statut de la société en tant qu'« émetteur étranger inscrit auprès de la SEC » en vertu de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et en tant qu'« émetteur étranger privé » (*foreign private issuer*) et « nouvelle société en croissance » (*emerging growth company*) en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières;
- les risques liés à la possibilité que la société devienne une société de placement en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières;
- les risques liés à notre capacité à maintenir des contrôles internes efficaces et à l'évolution des normes IFRS;
- les risques liés à l'échange de nos actions échangeables de catégorie A, ou lors d'un événement de liquidation ou de rachat, y compris tout effet de celui-ci sur le cours de nos actions échangeables de catégorie A;
- les risques liés aux modalités et à la propriété de notre capital social et à nos conventions avec Brookfield;
- les risques liés au prix de négociation de nos actions échangeables de catégorie A par rapport aux actions de catégorie A de Brookfield;
- les risques liés à la liquidité et à la radiation de la cote de nos actions échangeables de catégorie A;
- les risques liés à la volatilité du cours de nos actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie A de Brookfield;
- les risques liés à des émissions supplémentaires d'actions échangeables de catégorie A et/ou d'actions de catégorie A de Brookfield, ou d'autres titres assortis de droits et de privilèges plus favorables que les droits et privilèges accordés à nos actionnaires;
- les risques liés à notre capacité à verser des distributions à des niveaux égaux à ceux auxquels elles sont actuellement versées par Brookfield;
- les risques liés à la conversion des devises;

- les risques liés aux différences entre les lois en vigueur au Canada et aux Bermudes, y compris la signification des actes de procédure, l'exécution des jugements et le choix exclusif du forum pour certains litiges à notre encontre;
- les risques liés à notre participation dans AEL;
- les risques liés à nos accords de réassurance, y compris avec AEILIC;
- les risques liés à nos hypothèses et estimations lors de l'évaluation des risques de réassurance et d'assurance;
- les risques liés à notre stratégie de croissance, y compris la réalisation des avantages financiers escomptés des transactions de réassurance;
- les risques liés à la conjoncture générale du marché dans le secteur de la réassurance (y compris la publicité négative qui y est liée) et les risques de concentration dans notre portefeuille de placements;
- les risques liés à notre stratégie de placement;
- les risques liés aux variations des taux d'intérêt et aux écarts de crédit;
- les risques liés à l'évaluation de nos titres et placements;
- les risques liés à l'illiquidité des actifs de la société;
- les risques liés à une diminution de la notation ou à l'absence de notation de l'une ou l'autre de nos filiales en exploitation;
- les risques liés à la conduite de nos contreparties à nos accords de réassurance ou d'indemnisation ou aux dérivés que nous utilisons pour couvrir nos risques commerciaux;
- les risques liés à la concurrence et à la consolidation dans les secteurs de la réassurance et de l'assurance;
- les risques liés à l'utilisation des technologies et aux attaques de cybersécurité, y compris l'incapacité à protéger la confidentialité de l'information;
- les risques liés à notre endettement actuel et futur;
- les risques liés à la conjoncture économique, politique et de marché, y compris les changements dans la politique et la législation gouvernementales;
- les risques liés à nos exigences en matière de capital;
- les risques liés aux pertes résultant de la fraude, de la corruption ou d'autres actes illégaux, de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs;
- les risques liés aux crises de santé publique, aux maladies, aux épidémies ou aux pandémies;
- les risques liés à l'implication dans des conflits et à d'éventuels litiges;
- les risques liés à la nature hautement réglementée de nos activités et à toute modification future de la réglementation s'y rapportant;
- les risques liés aux ratios/calculs de capital applicables de nos filiales d'assurance;

- les risques liés à l'évolution des exigences réglementaires;
- les risques liés à une éventuelle intervention des pouvoirs publics dans le secteur de l'assurance et à l'instabilité du marché des produits d'assurance;
- les risques liés à la législation sur la substance économique adoptée aux Bermudes et aux îles Caïmans;
- les risques liés à la capacité de la société et/ou de nos filiales à recevoir et à conserver des licences et permis leur permettant de commencer ou de continuer à exercer des activités de réassurance;
- les risques liés à l'obtention des permis de travail requis pour les employés aux Bermudes et aux îles Caïmans;
- les risques liés à la possibilité que des cadres supérieurs de Brookfield Asset Management exercent une influence sur la société;
- les risques liés à notre dépendance à l'égard de Brookfield et de son personnel dans le cadre de nos arrangements avec Brookfield, y compris la convention d'administration et les conventions de gestion de placements;
- les risques liés à nos arrangements avec Brookfield;
- les risques liés à notre capacité à résilier les conventions que nous avons conclues avec Brookfield;
- les risques liés à notre capacité à tirer parti de notre relation avec Brookfield pour accéder à ses capacités de gestion des placements et de répartition des actifs;
- les risques liés au fait que notre structure organisationnelle, de propriété et de gestion des activités pourrait faire naître des conflits d'intérêts;
- les risques liés aux lois fiscales des Bermudes, des îles Caïmans, du Canada et des États-Unis.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont fondées sur des opinions, des hypothèses et des estimations que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous jugeons appropriés et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour l'information prospective contenue dans les présentes, sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.